

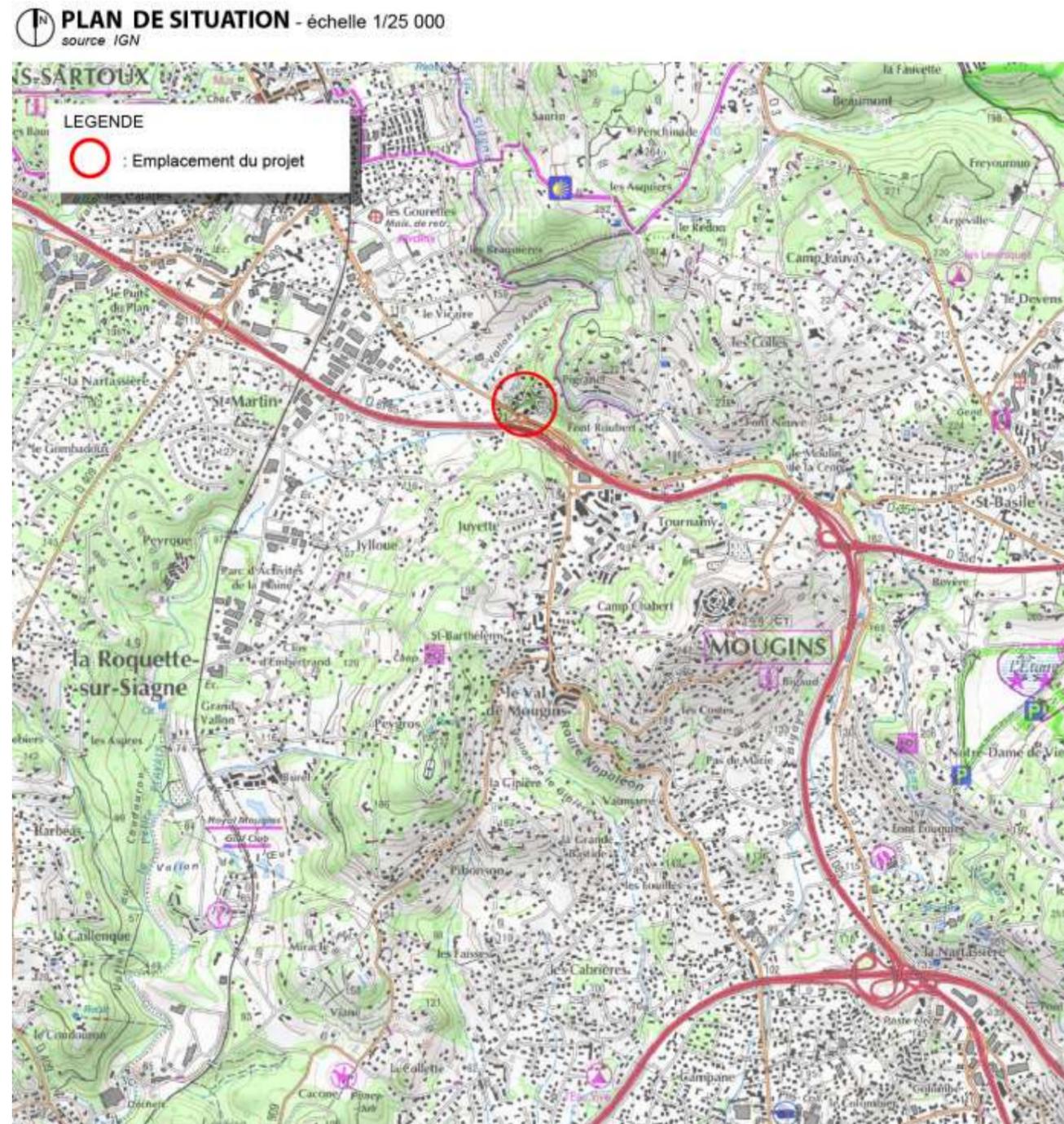
**Programme immobilier lieudit « Le Colombier »**  
**Commune de Mougins (06)**

**Annexes au Cerfa n°14734\*02 « Examen au cas par cas »**

**Sommaire :**

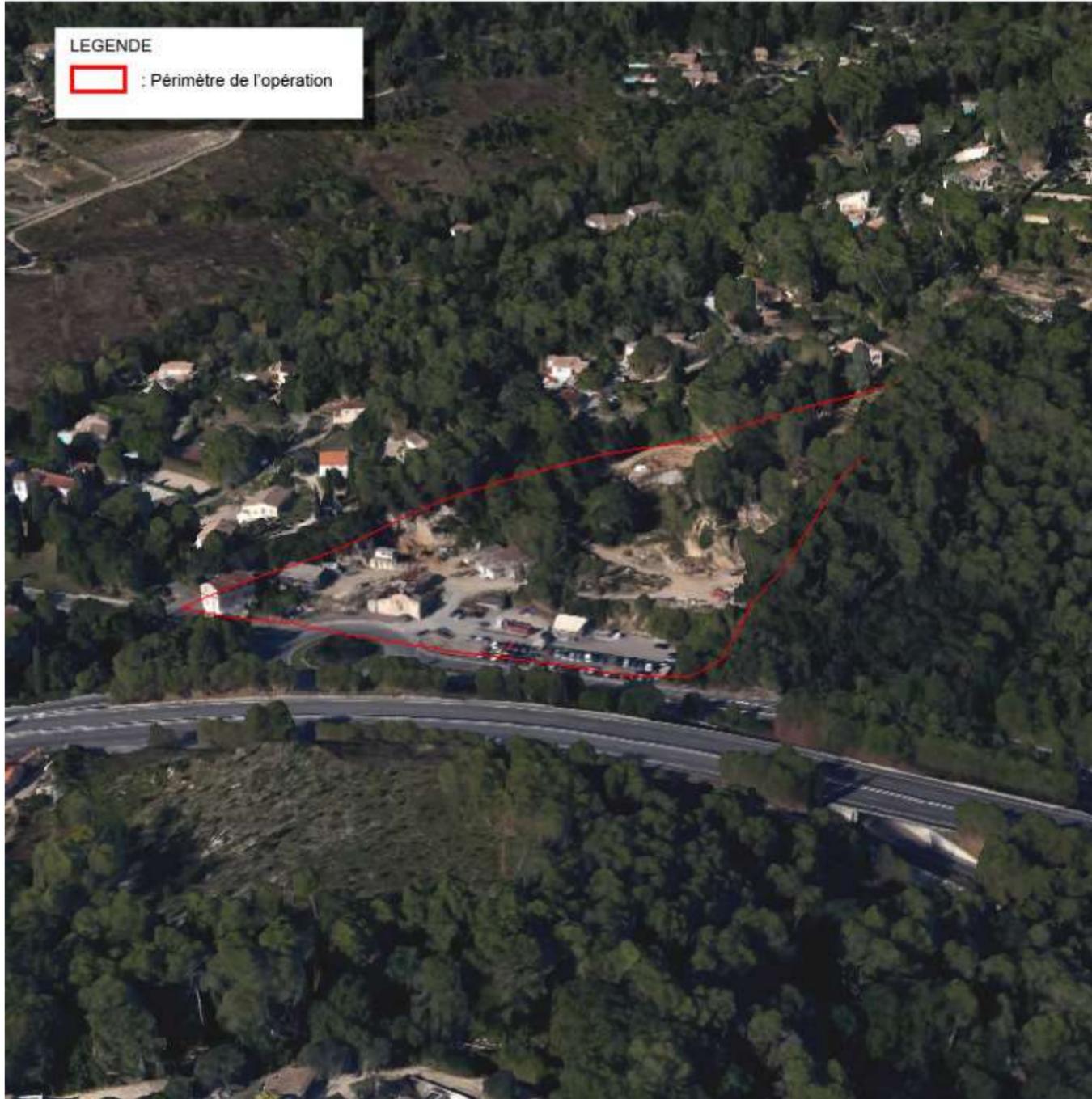
- **Annexe I** : Plan de situation général – échelle 1/25000
- **Annexe II** : Planche photos
- **Annexe III** : Plan généraux des travaux
- **Annexe IV** : Plans des abords du projet – échelle 1/2500
- **Annexe V** : Courrier de la DDTM relatif au défrichement

ANNEXE I : PLAN DE SITUATION

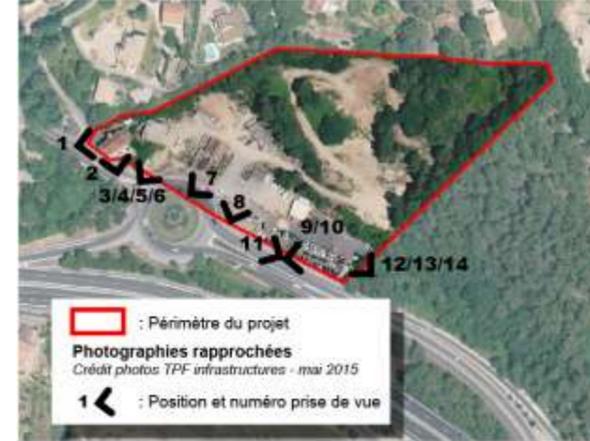


## ANNEXE II : PLANCHE PHOTOS

**PHOTOGRAPHIE DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT** - sans échelle  
source Googleearth 2015 - image Landsat



**PHOTOGRAPHIES RAPPROCHEES - Planche 1/3**  
source PHOTOS TPF Infrastructures JUIN 2015



Localisation photos

photo 1



photo 2

photo 3



photo 4

photo 5

Programme immobilier lieudit « Le Colombier » - Commune de Mougins (06)

PHOTOGRAPHIES RAPPROCHEES - Planche 2/3

source PHOTOS TPF Infrastructures JUIN 2015



Localisation photos



photo 7



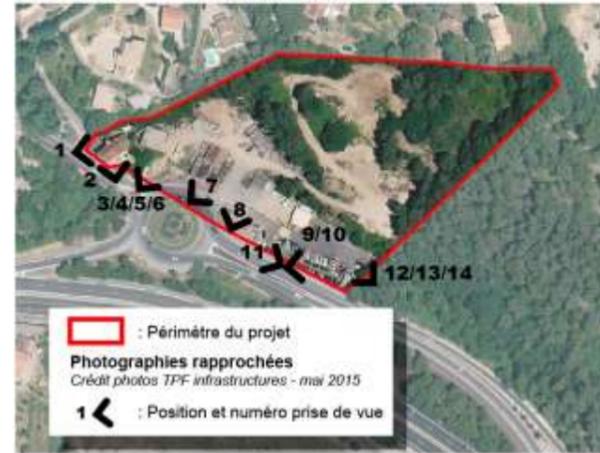
photo 6



photo 8

PHOTOGRAPHIES RAPPROCHEES - Planche 3/3

source PHOTOS TPF Infrastructures JUIN 2015



Localisation photos



photo 12



photo 11



photo 13



photo 9



photo 10

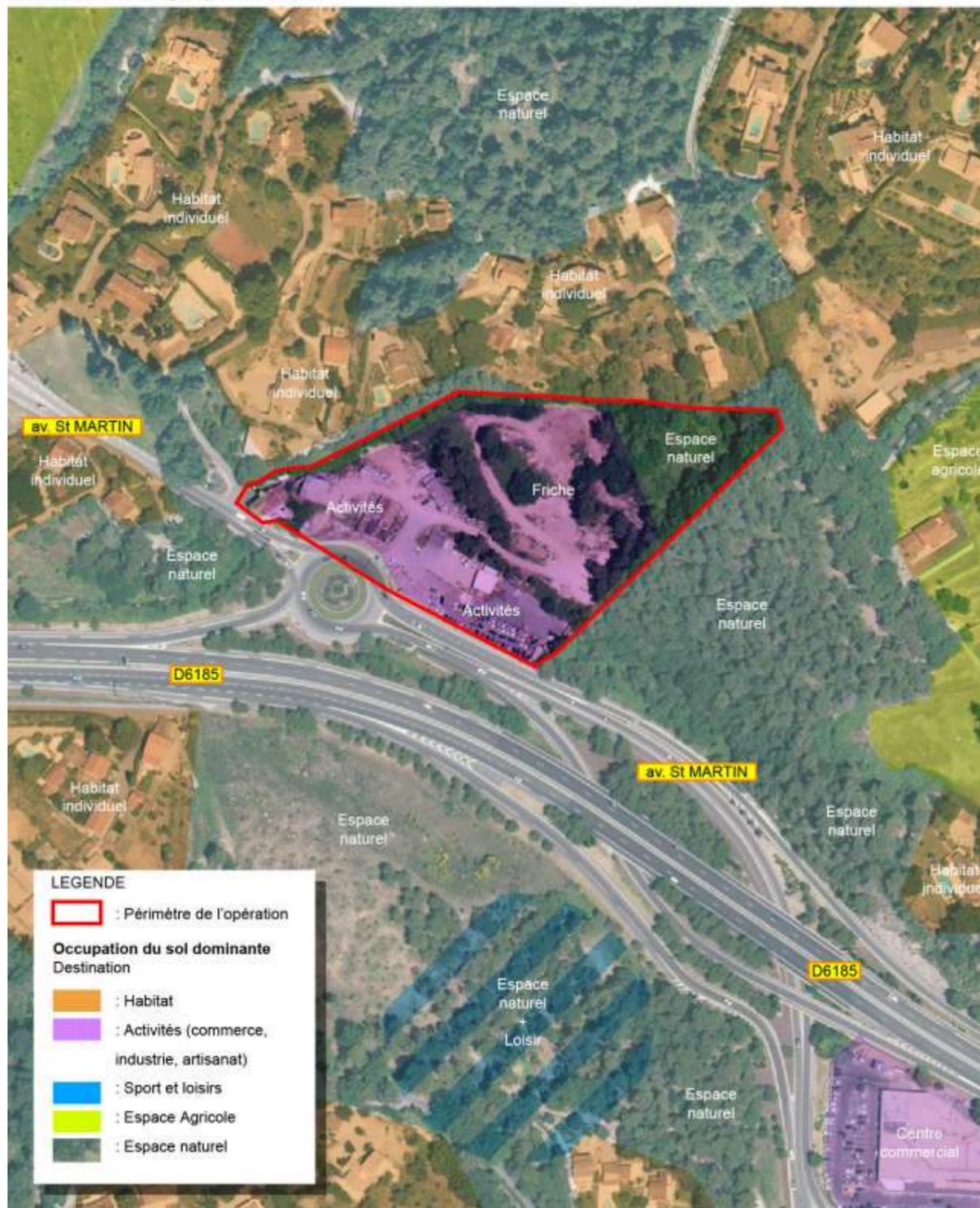


photo 14



ANNEXE IV : PLAN DES ABORDS DU PROJET

PLAN DES ABORDS - échelle 1/2 500  
source IGN - Orthophotoplan mission 2012



ANNEXE V : Courrier de la DDTM relatif au défrichage



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

Service Économie Agricole  
Ruralité, Espaces naturels

Affaire suivie par Monique CLOITRE

☎ 04.93.72.74.75

☎ 04.93.72.74.19

✉ monique.cloitre@alpes-maritimes.gouv.fr

Ref SYLVA : D06/4461  
N° 15 A012  
Commune de MOUGINS  
Cadastre : AZ 1 à 5-182

Nice, le 30 MAR. 2015

Le Directeur départemental des Territoires  
et de la Mer

à

**Monsieur Dan COSTA FORU**  
**ARCHI & PARTNERS INTERNATIONAL**  
**49 Allée des Ormes**  
**06250 MOUGINS**

Monsieur,

En réponse à votre demande concernant le terrain visé en référence situé sur la commune de MOUGINS, j'ai l'honneur de vous informer que le strict projet délimité en rouge n'entre pas dans le champ d'application du code forestier (articles L 341-1 à 341-10).

Vous n'avez donc pas besoin d'autorisation de défrichage pour réaliser votre projet.

Cette attestation ne vise que les dispositions du Code Forestier et ne préjuge pas des décisions qui pourraient s'avérer nécessaires au titre d'autres législations, dont notamment celles du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement, et dont le non-respect vous ferait encourir, le cas échéant, des poursuites judiciaires. Aussi, avant d'entreprendre les travaux liés à cette attestation, qui pourraient s'avérer inutiles si votre projet ne respectait pas ces dispositions réglementaires, je vous engage à prendre l'attache de la commune qui pourra vous donner toutes les informations utiles en la matière.

En outre, le projet sollicité étant prévu en limite immédiate de l'espace boisé classé, les travaux nécessaires à sa réalisation pourraient entraîner un défrichage, ce qui consisterait en une infraction réprimée par l'article L.363-1 du code forestier et les articles L.160-1 et L.480-4 du code de l'urbanisme. Je vous invite donc à prévoir à recul suffisant pour éviter toute infraction.

La présente attestation n'est valable qu'accompagnée du plan joint dûment visé par le Chef du Service Economie Agricole, Ruralité et Espaces Naturels

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service

  
Walter DEPETRIS

Pièce jointe : un plan

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes, Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
CADAM, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04.93.72.72.72.  
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>



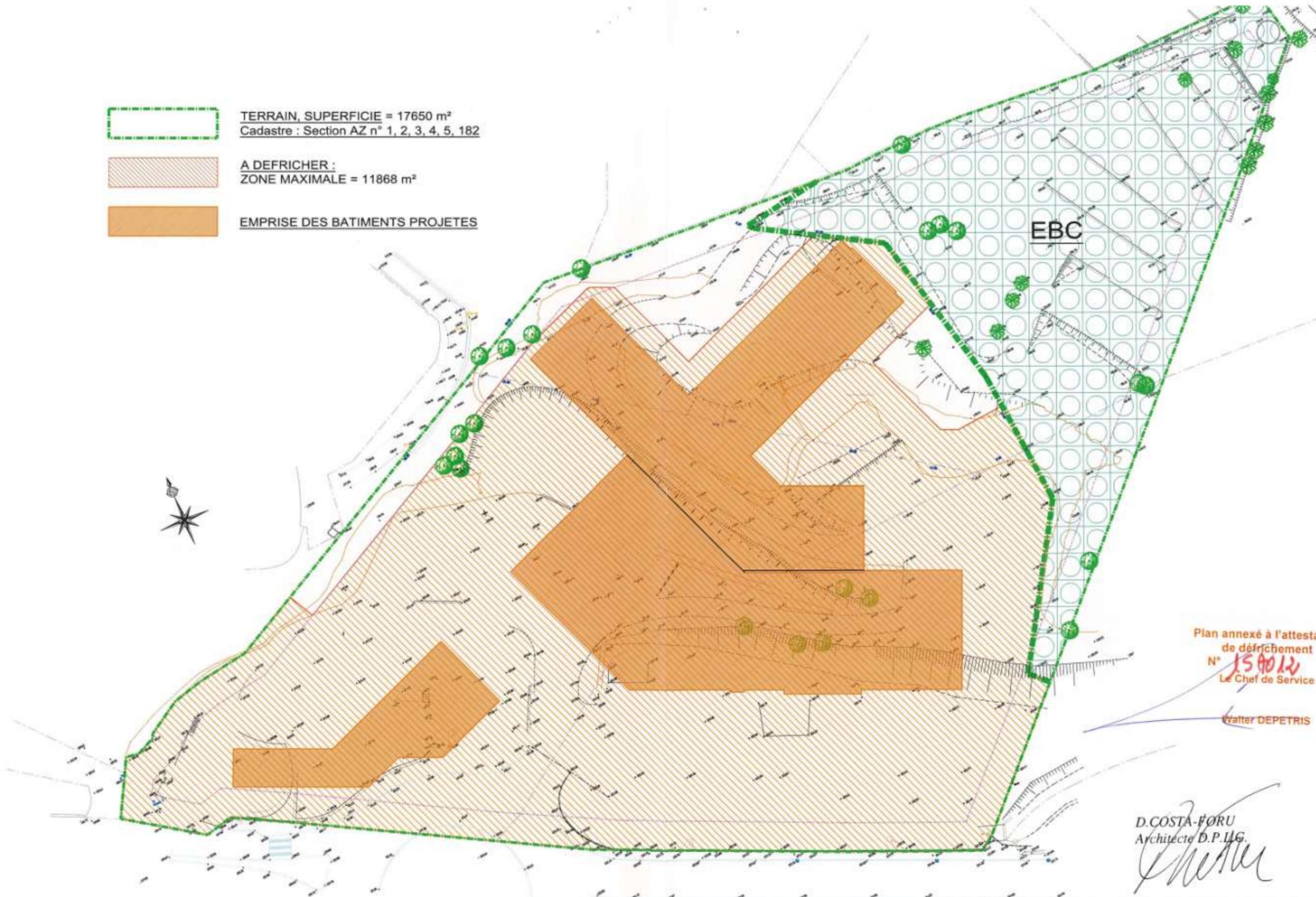
TERRAIN, SUPERFICIE = 17650 m<sup>2</sup>  
 Cadastre : Section AZ n° 1, 2, 3, 4, 5, 182



A DEFRICHER :  
 ZONE MAXIMALE = 11868 m<sup>2</sup>



EMPRISE DES BATIMENTS PROJETES



Plan annexé à l'attestation  
 de défrichement  
 N° 154012  
 Le Chef de Service

Walter DEPETRIS

D.COSTA-FORU  
 Architecte D.P.I.G.